

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Sous la présidence de Monsieur Philippe GUNDALL, Maire, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 11 juin 2020 par Monsieur le Maire, se sont réunis, exceptionnellement à la salle polyvalente de Buchères, le 16 juin 2020 à 20 heures.

Présents :

Mesdames et Messieurs , Philippe GUNDALL, Philippe FAIVRE, Anne-Lise CUNY, Frédéric HUBERT, Laurence PLUMON, Hervé COUCHE, Chantal BROQUET, Béatrice KOTNIK, Bernard SAVOURAT, Stéphanie TROCHET, Arnaud MILLION, Sabrina GANNE, Vincent DEMARET, Laetitia LADOIRE-REVOL, Gérald GRIS, Céline RUBY, Emilie BOUDHINA.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Michaël GODET à Monsieur Frédéric HUBERT
Monsieur Christophe SAVERS à Monsieur Philippe GUNDALL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection de deux secrétaires pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Anne-Lise CUNY et Chantal BROQUET ont été désignées comme secrétaire et ont accepté cette fonction.

Le quorum étant atteint,

L'ordre du jour présenté par Monsieur Philippe GUNDALL est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE / TOUR DE TABLE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe :

- un règlement du conseil municipal va être mis en place très prochainement, celui-ci étant obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants.
- des félicitations à toutes et tous de Monsieur Yves MINCK, Directeur des services de TCM, Madame Evelyne PERROT, Sénatrice, Madame Valérie BAZIN-MALGRAS, députée et Monsieur Gérard MENUET, député, pour l'élection au 1^{er} tour du Conseil Municipal.
- suite à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 concernant les communes de plus de 1000 habitants, nous devons réélire la liste des adjoints lors de ce conseil, car ils doivent respecter une obligation d'alternance.
- les agents communaux ont distribué les masques offerts par le Conseil Départemental dans les boîtes aux lettres des administrés au nombre de deux par foyer. Quelques personnes se sont plaintes, réclamant un troisième masque mais ne voulant pas se déplacer en Mairie pour venir les chercher. Il indique qu'elles peuvent en acheter dans les commerces si elles en ont vraiment besoin.
- la cérémonie du 18 juin aura bien lieu sur la commune à 16h00 mais seuls les membres du conseil municipal sont invités par application des mesures de sécurité sanitaire.

- nous avons reçu le protocole pour les nouvelles règles sanitaires de l'école et regrettent que celles-ci changent trop souvent. Nous avons réceptionné le dernier protocole lundi et un autre modifié doit paraître aujourd'hui ou demain mercredi pour une application des règles dès lundi prochain.

Le périscolaire et la cantine seront rouverts pour les deux dernières semaines avant les vacances scolaires d'été.

Une classe maternelle va ouvrir pour le mois de septembre. Les locaux commencent vraiment à être exigus et nous attendons l'ouverture de la nouvelle école avec impatience. Si les règles sanitaires s'appliquent toujours pour la rentrée 2020/2021, nous ne serons pas en mesure d'accueillir tous les enfants en périscolaire.

Nous sommes toujours en attente des consignes pour connaître le nombre d'enfants possible à accueillir pour le centre de loisirs de cet été.

- les tennis ont redémarré depuis deux semaines avec 30-35 adhérents sur les courts extérieurs en suivant un protocole signé entre le Tennis Club des 2 Vallées et la Mairie.

L'école de tennis rouvre cette semaine avec un maximum de six personnes et un moniteur.

- les salles pour les associations seront rouvertes en septembre 2020 en espérant que les consignes s'assouplissent.

- les travaux de l'école ont redémarré mais le retard enregistré dû au Covid-19 ne laisse prévoir une utilisation que pour la rentrée 2021.

La réfection de certains chemins de terre a été réalisée, merci de limiter votre vitesse à 30 km/h, ceux-ci n'étant pas des autoroutes.

- une exposition de peinture aura lieu en octobre 2020 et une exposition de sculpture et de photos est envisagée sur 2021.

- il y a beaucoup d'incivilité sur la commune ces derniers temps. Il est demandé aux habitants de contacter la gendarmerie en cas de suspicion anormale dans Buchères.

- Pour finir, Monsieur le Maire informe que le dernier conseil municipal avant les congés d'été aura lieu le 30 juin 2020 à 20h00.

Objet : Élection de la liste d'adjoints

Annule et remplace la délibération 2020-D/013

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Il s'agit de listes " bloquées " comportant des candidats de chaque sexe. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des hommes et celui des femmes ne doit pas être supérieur à un.

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de plus de 1000 habitants, aucune disposition n'impose que le maire et son premier adjoint soit de sexe différent. Toutefois, la liste d'adjoints doit être composée obligatoirement alternativement de candidats de chaque sexe.

Attention : Cette règle de l'alternance vient d'être récemment instituée par la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre dernier (loi 2019-1461 du 27 décembre 2019)

Une autre conséquence issue de la loi du 27 décembre 2019 est l'application de la règle de parité aux cas de vacance : « quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder ».

Rappel de la réglementation :

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. (articles L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures et Monsieur Philippe FAIVRE dépose une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire.

Nombre de liste : 1

Il est ensuite procédé à l'élection des Adjoints au Maire.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19	
A déduire : bulletins blancs ou bulletins litigieux	0	
Nombre de suffrages exprimés	19	
Majorité absolue	10	
a obtenu	Monsieur Philippe FAIVRE	19 voix

Monsieur Philippe FAIVRE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus et immédiatement installés :

- 1er Adjoint : Monsieur Philippe FAIVRE
- 2ème adjointe: Madame Anne-Lise CUNY
- 3ème Adjoint : Monsieur Frédéric HUBERT
- 4ème Adjointe: Madame Laurence PLUMON
- 5ème Adjoint: Monsieur Hervé COUCHE

Objet : Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses opérations,

Considérant que :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, conforme au Compte Administratif de la commune pour le même exercice n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.
(pour : 19 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Objet : Adoption du compte administratif 2019

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir confié la présidence à M. FAIVRE Philippe.

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 606 539,65 €.
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 109 405,91 €.

<u>SECTION BUDGETAIRE</u>	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>RESULTAT CUMULE DE CLOTURE</u>
Investissement	-73 332,72 €	109 405,91 €
Fonctionnement	253 969,61 €	606 539,65 €
TOTAL	180 636,89 €	715 945,56 €

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2019,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ADOPTE le compte administratif 2019.
-

*Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.
(pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

10067 Code INSEE	Commune de Buchères Commune de Buchères	2019
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	253 969,61
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	352 570,04
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	606 539,65
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	109 405,91
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 109 500,00
Besoin de financement F. = D. + E.	1 000 094,09
AFFECTATION =C. = G. + H.	606 539,65
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	550 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	56 539,65
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après délibération, le conseil municipal :

- VOTE l'affectation du résultat de celui-ci.
-

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

*Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.
(pour : 19 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Objet : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition de la taxe foncière pour l'année 2019 :

Taxe foncière (bâti) : 20.58 %

Taxe foncière (non bâti) : 20.06 %.

Il propose au conseil municipal de reconduire ces derniers pour l'année 2020.

Les recettes fiscales du Budget Primitif 2020 sont estimées sur la base de ces taux.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'adopter ces taux de taxe foncière pour l'année 2020.

*Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.
(pour : 19 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Objet : Vote des subventions

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer, pour l'année 2020, les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Coopérative scolaire Association Buchéroise	2 000 €
Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord Bréviandes-Buchères Association Buchéroise	250 €
Tennis club des deux Vallées Association Buchéroise	2 000 €
A.J.H.A. Association Buchéroise	155 €
Club de l'amitié Association Buchéroise	800 €
Ensemble Vinteuil Association Buchéroise	520 €
La Croix blanche Association Buchéroise	700 €
Union Vélocipède de Buchères Association Buchéroise	3 000 €
Troyes Aube Judo Association Buchéroise	1 000 €
Phimadelphie Country Association Buchéroise	300 €
Bucher'Gym Association Buchéroise	350 €
A.S.B Foot Association Buchéroise	600 €
France ADOT 10 Association Buchéroise	300 €
Yoga Détente Buchérois Association Buchéroise	100 €

Zodiak Boxing Academy Club Association Buchèroise	520 €
Ass.Coup Carpe Dix Association Buchèroise	50 €
Aide à Domicile en Milieu Rural Association Buchèroise	500 €
ASSOCIATIONS	MONTANT
ANACR Aube Association extérieure	100 €
Secours Catholique Association extérieure	100 €
Ass. de défense des consommateurs de l'Aube Association extérieure	100 €
Adama 10 Association extérieure	100 €
La ligue contre le cancer Association extérieure	80 €
Ass. Valentin HAUY Association extérieure	60 €
ALMEA CFA interpro Association extérieure	195 €
AFSEP (Sclérose en plaques) Association extérieure	80 €
France Alzheimer Association extérieure	80 €
Protection civile Association extérieure	100 €
Les resto du coeur Association extérieure	200 €
Comité Départemental Handisport Association extérieure	50 €
Total de l'enveloppe accordée :	14 390 €
Total de l'enveloppe disponible :	16 500 €
Montant de l'enveloppe de réserve :	2110 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de fixer pour l'année 2020 les propositions de subventions ci-dessus détaillées.

*Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.
(pour : 19 / contre : 0 / abstentions : 0)*

Objet : Vote du budget primitif 2020

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires pour l'année 2020, lesquelles prennent en compte les résultats reportés de l'exercice 2019,

- NOTE que la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 1 676 801, 65 euros.
- En ce qui concerne la section d'investissement, elle est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 3 014 723,30 euros.

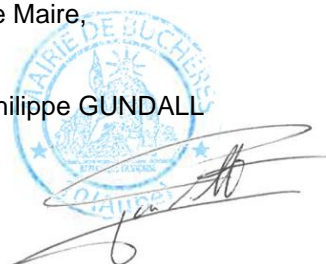
ADOPTE le budget primitif 2020 de la commune de Buchères, lequel est voté au chapitre.

*Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.
(pour : 19 / contre : 0 / abstentions : 0)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le Maire,

Philippe GUNDALL

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Buchères. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BUCHÈRES' at the top and '1910' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Philippe Gundall'.